

NEI

» EXIGEZ PLUS. COMME NOUS.

LISTE FOCUS 2022



*Guide de nos thèmes ESG
et des sociétés visées par
nos dialogues de cette année*



NOTRE BUT CONSISTE À PROTÉGER LA VALEUR POUR L'ACTIONNAIRE, TOUT EN PRÉCONISANT LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES ENVERS TOUTES LES PARTIES PRENANTES.

Nous croyons que la manière la plus efficace d'atteindre cet objectif est d'exercer nos droits en tant qu'actionnaires au moyen de trois puissants outils : le dialogue avec les entreprises, le vote par procuration et les propositions d'actionnaires. Ces outils font partie de notre programme d'actionnariat actif, parfois désigné l'engagement auprès des sociétés.

Nous dialoguons directement avec les sociétés afin de les informer des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) auxquels elles sont confrontées. Nous les encourageons à améliorer leurs résultats à cet égard et, dans la mesure du possible, nous influons sur leur mode de fonctionnement.

Notre approche en matière d'actionnariat actif intègre des principes et cadres reconnus à l'échelle internationale, comme les Principes pour l'investissement responsable, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE et les objectifs de développement durable des Nations unies.

Au-delà de l'actionnariat actif, nous veillons à la défense des politiques. Notre dialogue au sujet des politiques et des normes au Canada et à l'échelle mondiale nous permet d'apporter des changements dans l'ensemble du système. Que nous discutons avec des décideurs politiques, des organismes de réglementation, des organismes de normalisation ou des associations professionnelles, le temps et l'énergie que nous consacrons à ce domaine peuvent contribuer à relever la barre pour tous.

Dans le présent document, vous trouverez :

- un résumé de nos principaux domaines d'intérêt pour cette année;
- une liste des sociétés avec lesquelles nous discuterons;
- un aperçu de nos activités prévues touchant les politiques.



CONTENU

Introduction	4
Synthèse des thèmes retenus	5
Droits de la personne	6
Inégalités	8
Carboneutralité	10
Biodiversité	12
Sociétés visées	14
Activités liées aux politiques	15
Qu'est-ce que l'actionnariat actif?	17
Annexe : Retour sur l'année 2021	18

INTRODUCTION

Jamie Bonham, directeur, Engagement auprès des sociétés

Michela Gregory, directrice, Services ESG

Il n'est pas toujours facile pour nous de voir comment chacun d'entre nous peut contribuer au changement.

Les problèmes systémiques de notre époque sont si profondément ancrés que nous nous sentons souvent dépassés. Nous pensons que c'est trop pour une personne, une collectivité, un investisseur ou une société. Mais nous avons tous un rôle à jouer et, en travaillant ensemble, nous pouvons avoir une incidence réelle. De cette façon, nous pouvons établir un lien entre nos actions individuelles et l'objectif que nous voulons atteindre collectivement.

La pandémie a révélé des problèmes systémiques bien enracinés et préexistants : inégalités en milieu de travail et hommes-femmes, racisme, manque d'accès aux soins de santé, mépris de l'environnement et absence de droits fondamentaux de la personne. Tous ces problèmes suscitent maintenant une réaction plus viscérale et, d'une façon ou d'une autre, semblent plus évidents. Dans ce contexte, nous sommes d'avis que la qualité de nos communications s'est détériorée. Dans notre monde de plus en plus virtuel, nous sommes aux prises avec la division, la polarisation et une dissension croissante. Notre capacité à tenir des conversations difficiles, mais nécessaires, est de plus en plus menacée. Pourtant, notre besoin de trouver et de favoriser des solutions systémiques exige tout le contraire. Cela nécessite des débats actifs. Des désaccords constructifs. Une approche collaborative en matière de résolution de problèmes.

Si nous voulons élaborer des solutions, nous savons peut-être déjà de quoi nous avons besoin. Il s'agit peut-être de combler les fossés et de favoriser la collaboration. Cela signifie qu'il faut aborder les différences avec respect, bâtir la confiance et établir des objectifs communs, et que souvent, il est plus important d'écouter que de parler.

C'est pourquoi nous croyons que nous devons plus que jamais miser sur l'actionnariat actif et la défense des politiques. Lorsqu'on procède de la bonne manière, l'actionnariat actif et la défense des politiques présentent toutes les caractéristiques ci-dessus. Ces initiatives reposent sur la collaboration et le désir de trouver des solutions mutuellement avantageuses à des problèmes souvent complexes et épineux.

Mais pour réussir, nous devons amener les sociétés, les organismes de réglementation et les décideurs politiques à faire des compromis. Toutefois, il existe d'importants écarts entre les approches adoptées. Certains tirent avantage d'un dialogue soutenu avec les investisseurs et les autres parties prenantes et sollicitent des points de vue différents de façon proactive. Cependant, certaines sociétés deviennent de plus en plus fermées, à un point alarmant, et invoquent souvent la pandémie et la transition vers les communications virtuelles à titre de prétexte pour éviter le dialogue. La seule manière fructueuse d'avancer consiste à faire preuve d'écoute active les uns avec les autres, car le monde est tout simplement trop complexe pour que chacun agisse seul.

Nous continuons de favoriser la collaboration entre les nombreuses parties prenantes et la mobilisation de celles-ci dans le cadre de nos efforts d'actionnariat actif et de défense des politiques, et nous continuons de croire au pouvoir du dialogue. En raison de la visibilité toujours grandissante des problèmes systémiques dans notre société, il est plus difficile de les ignorer. Nous espérons que l'année 2022 redonnera aux sociétés et aux investisseurs le sentiment de partager une cause commune.

SYNTHÈSE DES THÈMES RETENUS

Nous avons cerné neuf objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies qui correspondent presque directement aux thèmes que nous avons retenus et qui orienteront nos dialogues avec les sociétés en 2022 :



Lorsqu'une société figure sur notre liste, cela ne signifie pas nécessairement qu'elle accuse un retard à l'égard des enjeux ESG par rapport à des sociétés comparables. En fait, c'est peut-être le contraire qui se produit : nous estimons que certaines sociétés qui figurent sur notre liste sont des chefs de file dans certains domaines. Nous discutons avec elles pour soutenir et favoriser leur amélioration continue et pour les encourager à apporter des changements positifs au sein de leurs secteurs respectifs.

1. DROITS DE LA PERSONNE

Les droits de la personne sont l'épine dorsale de notre société et sous-tendent nos perspectives en matière de justice et d'équité. Il n'est donc pas étonnant que ce sujet demeure un thème central de nos activités d'engagement. L'invasion de l'Ukraine par la Russie montre qu'un nouveau degré d'urgence a été atteint. Les aspects centraux de bon nombre de nos dialogues cette année sont les droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement et les droits numériques. Parmi les sociétés concernées par ce thème, citons **Amazon**, **Meta** et **Walmart**.

2. INÉGALITÉS

Nous étudions depuis longtemps les répercussions des inégalités systémiques sur les collectivités, la main-d'œuvre et le milieu des affaires. Nous continuerons d'accorder la priorité à cette question dans nos dialogues, en portant une attention particulière cette année aux quatre domaines suivants : le capital humain; la diversité, l'équité et l'inclusion; la rémunération équitable; et l'accès équitable. Parmi les sociétés concernées par ce thème, citons **Johnson & Johnson**, **Microsoft** et **Pfizer**.

3. CARBONEUTRALITÉ

L'an dernier a été une année capitale dans la lutte contre les changements climatiques. Nous prévoyons que 2022 sera une autre année de changements importants. Par conséquent, la transition énergétique et la réalisation des objectifs de carboneutralité seront au cœur de nos activités d'engagement. Cette année, nos deux principaux domaines d'intérêt sont les engagements en matière de carboneutralité et les plans de transition connexes, ainsi que la circularité. Parmi les sociétés concernées par ce thème, citons **Magna International**, **Canadian Natural Resources** et les banques canadiennes.

4. BIODIVERSITÉ

En 2022, il est encore plus nécessaire de s'attaquer à la perte de biodiversité et de renverser cette tendance. Nous avons fait de la biodiversité un thème important de notre programme d'engagement cette année, et nous avons l'intention de nous concentrer sur deux domaines clés : l'évaluation de l'incidence et de la dépendance, et la déforestation. Parmi les sociétés concernées par ce thème, citons **Empire Company**, **Les Compagnies Loblaw** et les banques canadiennes.

1 DROITS DE LA PERSONNE

Les droits de la personne sont l'épine dorsale de notre société et sous-tendent nos perspectives en matière de justice et d'équité. Il n'est donc pas étonnant que ce sujet demeure un thème central de nos activités d'engagement.

Il est avantageux pour les sociétés d'exercer leurs activités dans des marchés où les droits de la personne sont respectés. Celles-ci ont aussi leur rôle à jouer afin de veiller au respect de ces droits. En tant qu'investisseur responsable, il nous revient d'intégrer le respect des droits de la personne dans notre approche de placement et de nous assurer que nos attentes à l'égard des sociétés sont claires.

L'année 2021 marque le dixième anniversaire de la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies (PDNU) relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, l'un des cadres auxquels nous faisons constamment référence dans nos activités d'engagement. Ces principes demeurent toujours aussi pertinents, de concert avec les autres normes et pactes internationaux que nous nous engageons à respecter dans notre [politique d'investissement responsable \(PDF\)](#), qui nous aident à définir nos attentes à l'égard du rôle des entreprises dans la société.

Nous sommes un membre du comité consultatif de l'Alliance des investisseurs pour les droits humains (IAHR) et nous investissons activement dans le Centre interconfessionnel sur la responsabilité des entreprises, deux entités qui s'emploient depuis longtemps à favoriser le dialogue des investisseurs avec les sociétés au sujet des droits de la personne. Grâce à ces collaborations et à d'autres, comme les plus récents efforts visant à favoriser la collaboration des investisseurs dans le cadre des Principes pour l'investissement responsable, nous avons l'intention de poursuivre notre collaboration avec d'autres investisseurs qui considèrent les droits de la personne comme un principe central de leur approche de placement. Nous savons que le capital exerce une influence sur la société. Nous croyons que la collaboration nous permet de faire entendre davantage notre voix en ce qui concerne les enjeux liés aux droits

de la personne dans le cadre de notre volonté de nous acquitter de notre responsabilité d'encourager une meilleure divulgation de l'information par les sociétés et de promouvoir l'adoption de politiques et de pratiques plus rigoureuses.

Deux sous-thèmes seront au centre de nos discussions sur les droits de la personne cette année :

1. Droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement
2. Droits numériques

Droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement

Il peut être très avantageux pour les sociétés d'exercer leurs activités dans divers marchés et d'accroître leur présence mondiale. Toutefois, cela entraîne des responsabilités. Il incombe aux entreprises de tenir compte de leur influence pour s'assurer que leurs fournisseurs et les autres membres de leur chaîne de valeur connaissent clairement les attentes en matière de respect des droits des travailleurs et des droits de la personne.

Nous dialoguons avec des sociétés ayant des chaînes d'approvisionnement complexes pour nous assurer qu'elles ont mis en place des politiques de protection des droits de la personne; pour évaluer leurs efforts continus de diligence raisonnable à l'égard des répercussions sur les droits de la personne; pour les encourager à utiliser leur influence sur les autres membres de leur chaîne de valeur afin de les amener à respecter les droits de la personne; et pour offrir des recours en cas de violation des droits de toute personne.

Par exemple, [au sein de l'IAHR l'an dernier](#), nous avons codirigé des dialogues ou participé à des dialogues menés par d'autres investisseurs au sujet de la crise des droits de la personne dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang. Cette crise peut présenter des risques pour les droits de la personne dans divers secteurs, comme l'habillement, l'alimentation, la technologie et l'énergie solaire. Nous nous attendons à ce que les sociétés dressent d'abord un portrait de leur chaîne de valeur afin de repérer les relations d'affaires directes et indirectes ayant un lien avec la région et abandonnent toute relation qui pourrait les associer à des atteintes aux droits de la personne. Nous cherchons aussi à améliorer la communication de l'information des sociétés au sujet de leurs efforts continus. Les tensions géopolitiques sont évidemment à l'avant-plan de ces conversations, y compris les mesures législatives interdisant la vente de biens qui pourraient être associés au travail forcé dans différents pays, dont le Canada et les États-Unis.

Droits numériques

Dans notre monde axé sur la technologie, même si nous sommes devenus à l'aise avec ses avantages, nous sommes de plus en plus confrontés à ses risques. Nous dialoguons avec des sociétés technologiques depuis des années afin d'encourager l'élaboration de solides politiques en matière de droits de la personne et de rigoureux processus de diligence raisonnable connexes faisant l'objet d'une surveillance adéquate du conseil d'administration. La diligence raisonnable relative aux droits de la personne est le processus qui permet aux sociétés de repérer, de prévenir, d'atténuer et de prendre en compte les répercussions sur les droits de la personne de leurs produits et services, [conformément aux PDNU](#). Une caractéristique importante des processus rigoureux de diligence raisonnable relative aux droits de la personne est qu'ils permettent aux sociétés de mobiliser les parties prenantes, y compris les personnes et les collectivités dont les droits pourraient être touchés par les produits

et services de la société en question. Nous faisons activement la promotion d'une mobilisation soutenue des parties prenantes, surtout dans un secteur caractérisé par une innovation qui entraîne souvent de nouvelles répercussions sur les droits de la personne dans la société.

Parmi les sujets que nous continuerons d'aborder dans nos conversations cette année, mentionnons : la propagation de la désinformation et de la fausse information, la protection des renseignements personnels des utilisateurs, les préjugés dans l'intelligence artificielle, la publicité ciblée, l'utilisation d'algorithmes et le méta-univers. À mesure que les sociétés mettent au point des produits et des services novateurs, nous les encourageons à adopter une approche qui tient compte des répercussions sur les droits de la personne, de la conception à la vente. Les sociétés devraient se pencher sur des questions comme les suivantes : Quelles sont les répercussions potentielles des droits numériques sur les utilisateurs? Est-il possible d'atténuer les conséquences de toute violation potentielle? Sinon, devait-on limiter l'utilisation de la technologie?

Nous continuerons de jouer un rôle actif dans le cadre de nos activités continues d'engagement collaboratif, notamment celles qui concernent la [Déclaration des investisseurs sur la responsabilité des sociétés à l'égard des droits numériques](#) et la [Déclaration des investisseurs sur les technologies de reconnaissance faciale \(PDF\)](#).

Sociétés visées	Secteur
Alphabet	Services de communication
Amazon	Biens de consommation cyclique
Aritzia	Biens de consommation cyclique
Meta Platforms	Services de communication
Walmart	Consommation de base

La liste des sociétés n'est pas exhaustive et peut changer.

Objectif de développement durable des Nations Unies lié à ce thème



2 INÉGALITÉS

Nous étudions depuis longtemps les répercussions des inégalités systémiques sur les collectivités, la main-d'œuvre et le milieu des affaires. Nous continuerons d'accorder la priorité à cette question dans nos dialogues cette année.

Les travailleurs continuent d'exiger davantage de leur employeur en ce qui concerne des questions comme les justes salaires, le traitement équitable ainsi que la santé et la sécurité. Ces demandes reçoivent l'appui d'un nombre croissant d'autres parties prenantes au sein de la société, y compris les clients et les investisseurs, ce qui les rend plus difficiles à ignorer pour les entreprises. Cette année, nos activités d'engagement porteront sur quatre sous-thèmes :

1. Capital humain
2. Diversité, équité et inclusion
3. Rémunération équitable
4. Accès équitable

Capital humain

Le succès de toute entreprise dépend de l'engagement des travailleurs et des employés. Nos préoccupations en matière d'inégalité des revenus et de santé et sécurité tout au long de la pandémie ont alimenté bon nombre de nos conversations sur le capital humain en 2021. Nous avons encouragé les sociétés à déployer des efforts afin de donner aux employés les moyens de se faire entendre et d'assurer le traitement équitable et le respect de tous les travailleurs dans le cadre de leurs activités et dans leur chaîne d'approvisionnement.

Nous examinons notamment les renseignements que le conseil d'administration d'une société reçoit des employés au sujet de leur expérience, la représentation des employés au sein du conseil d'administration, ainsi que la rémunération et le traitement équitables des employés. À titre d'exemple, nous avons collaboré l'an dernier avec la coalition des investisseurs souhaitant une responsabilité

pharmaceutique à l'égard des opioïdes (Investors for Opioid and Pharmaceutical Accountability). Nous avons dirigé et favorisé des dialogues avec des détaillants et des distributeurs portant sur la question de la surveillance adéquate du bien-être des travailleurs par le conseil d'administration.

En 2022, nous avons l'intention de poursuivre ces conversations relatives à l'expérience des travailleurs dans différents secteurs. Notre soutien à l'égard des employés en tant que groupe de parties prenantes essentielles orientera également nos décisions de vote par procuration portant sur les questions liées au capital humain. Nous votons souvent en faveur de propositions qui visent à donner aux employés l'occasion de se faire entendre davantage au sein de l'entreprise. Nous continuerons de collaborer avec d'autres investisseurs par l'intermédiaire d'organisations comme le Centre interconfessionnel sur la responsabilité des entreprises.

Diversité, équité et inclusion

Même s'il reste encore beaucoup de travail à faire sur les questions de la diversité, l'équité et l'inclusion, nous sommes heureux de constater certains progrès en la matière, car de plus en plus de sociétés prennent des mesures pour répondre aux attentes de divers groupes de parties prenantes : clients, employés, gouvernements et investisseurs. Comparativement à d'autres sous-thèmes mentionnés, nous avons observé un élan plus soutenu en matière de diversité, d'équité et d'inclusion dans le cadre de nos activités d'engagement, car les sociétés fournissent de plus en plus d'information sur la représentation de la diversité parmi les différents échelons de la main-d'œuvre.

Nous continuerons d'encourager les sociétés à respecter leurs engagements en cherchant à mieux comprendre leurs plans de mise en œuvre de stratégies en matière de diversité, d'équité et d'inclusion et les façons de mesurer les progrès réalisés.

De nouvelles lois et politiques établissent progressivement un besoin de transparence en la matière. Par exemple, au Canada, les sociétés constituées en vertu d'une loi fédérale [doivent maintenant divulguer plus de renseignements sur la représentation de la diversité et sur leurs stratégies en matière de diversité, d'équité et d'inclusion](#) ou doivent expliquer pourquoi elles ne sont pas en mesure de fournir ces renseignements. L'an dernier, le grand public a eu accès aux renseignements supplémentaires exigés pour la première fois depuis l'entrée en vigueur de ces modifications.

Rémunération équitable

La rémunération est un élément important de nos discussions sur l'inégalité des revenus. Nous discutons de rémunération excessive avec les sociétés depuis des années, habituellement pour leur expliquer que des régimes de rémunération excessifs (qui favorisent l'inégalité des revenus) peuvent déstabiliser notre société à long terme.

Au cours des sept dernières années, nous avons voté contre des régimes de rémunération lorsque nous trouvons la rémunération excessive, selon un plafond absolu que nous avons établi en fonction du revenu médian des ménages aux États-Unis et au Canada. Nous utilisons ce « vote consultatif sur la rémunération » pour discuter du concept de « rémunération au rendement » et pour aborder les répercussions plus larges de la rémunération excessive et les risques que l'inégalité des revenus présente pour les entreprises et la société. L'an dernier, nous avons tenu une table ronde avec d'autres investisseurs, des experts en gouvernance et des universitaires afin de trouver un moyen de faire

avancer cette question, et nous nous attendons à réaliser d'autres progrès en 2022 et par la suite.

Accès équitable

L'accès aux vaccins, aux médicaments et aux traitements sera au cœur de nos activités d'engagement auprès des sociétés pharmaceutiques en 2022. Dans notre liste Focus de l'an dernier, nous avons souligné que la santé de chacun a une incidence sur notre santé à tous. Compte tenu des nouveaux variants de la COVID-19, cela demeure vrai.

Comme la portée de nos placements englobe différents secteurs et différents pays, nous sommes en mesure de constater l'incidence considérable sur les entreprises et la société des inégalités en matière de santé et de l'accès inéquitable aux vaccins, aux médicaments et aux traitements. Nous espérons que la pandémie nous aura permis de tirer la leçon suivante : pour favoriser la création de valeur durable à long terme, il faut accorder la priorité à la santé et à l'accès équitable aux soins de santé. En collaborant avec les investisseurs par l'intermédiaire du Centre interconfessionnel sur la responsabilité des entreprises et de la Fondation sur l'accès aux médicaments, nous continuerons de faire avancer le débat sur cette question. Nous encouragerons la collaboration du secteur pharmaceutique et du secteur de la santé afin de renforcer les chaînes d'approvisionnement mondiales et d'accélérer l'accès aux médicaments et aux traitements.

Sociétés visées	Secteur
Metro	Consommation de base
Johnson & Johnson	Soins de santé
Microsoft	Technologies de l'information
Pfizer	Soins de santé

La liste des sociétés n'est pas exhaustive et peut changer.

Objectif de développement durable des Nations Unies lié à ce thème



3 CARBONEUTRALITÉ

L'an dernier a été une année capitale dans la lutte contre les changements climatiques. Nous prévoyons que 2022 sera une autre année de changements importants. Par conséquent, la transition énergétique et la réalisation des objectifs de carboneutralité seront au cœur de nos activités d'engagement.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations Unies a produit un rapport qui décrit en des termes non équivoques l'urgence du problème. Le rapport *Net Zero by 2050* de l'Agence internationale de l'énergie a décrit les solutions potentielles que nous pourrions adopter pour éviter les pires effets des changements climatiques. De plus, la COP26 a donné lieu à une série de nouveaux engagements et objectifs nationaux et mondiaux en vue de préparer un avenir carboneutre. Dans ce contexte, nous avons constaté un essor de la carboneutralité, qui a dominé le discours relatif au climat à la fois du côté des investisseurs et des sociétés, et NEI n'a pas fait exception.

En 2021, nous avons publié notre [stratégie climatique \(PDF\)](#), qui s'appuie sur notre travail de plus de dix ans en la matière et qui représente notre engagement à tirer parti de notre portefeuille de placements pour contribuer à l'atteinte de l'objectif mondial de carboneutralité d'ici 2050. La communication de l'information relative aux changements climatiques demeurera un élément fondamental de nos activités d'engagement, qui porteront aussi sur deux sous-thèmes clés :

1. Engagements en matière de carboneutralité et plans de transition connexes
2. Circularité

Engagements en matière de carboneutralité et plans de transition connexes

Comme il est indiqué dans notre stratégie climatique, notre objectif est d'harmoniser la trajectoire de notre portefeuille avec l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 et de contribuer de façon importante à la réalisation d'un

avenir carboneutre. Pour ce faire, nous continuerons de nous concentrer sur nos dialogues avec les sociétés de notre portefeuille pour favoriser de véritables réductions des émissions. Nous nous employons à tirer parti de nos réussites de 2021 dans le but d'accroître sensiblement le nombre de sociétés au sein de notre portefeuille qui ont établi un objectif de carboneutralité d'ici 2050 ou un engagement ambitieux à moyen terme. Nous chercherons à faire en sorte que les entreprises établissent des cibles ambitieuses à court et à moyen terme qui appuient l'objectif de carboneutralité à long terme. Nous veillerons aussi à ce que ces cibles soient fondées sur des données scientifiques.

Notre objectif parallèle en 2022 est d'explorer plus en profondeur *les moyens* que les sociétés comptent prendre pour atteindre leurs cibles – autrement dit, leur plan de transition. Celui-ci sera différent pour chaque secteur et même pour chaque société, mais nous avons l'intention de promouvoir certaines stratégies communes.

Les sociétés dont une portion importante de l'empreinte se compose d'émissions de catégorie 3 (c'est-à-dire les émissions associées à l'utilisation de leur produit ou, dans le cas des détaillants, à leur chaîne d'approvisionnement en amont) seront tenues de surveiller leurs émissions de catégorie 3, de produire des rapports connexes et, au bout du compte, de prendre des mesures pour les réduire. Nous nous attendons à ce que les entreprises qui possèdent d'importants parcs de véhicules les remplacent par des solutions de rechange carboneutres, à ce que d'autres entreprises doivent soutenir la croissance de l'énergie renouvelable et à ce que les entreprises de services publics disposent de plans concrets pour accroître leur production d'énergie carboneutre.

Nous prévoyons que le secteur pétrolier et gazier s'efforcera de réduire ses émissions de méthane en adoptant des pratiques exemplaires en matière de surveillance, comme celles décrites dans le cadre de l'initiative [Oil & Gas Methane Partnership 2.0](#), et de stratégies de réduction exhaustives. De même, les sociétés qui misent sur le captage, l'utilisation et le stockage du carbone devront présenter des plans de dépenses en immobilisations et des projets concrets de réalisation de cette stratégie. Les régimes de rémunération des dirigeants devraient être liés au respect des engagements climatiques.

Nous continuerons de collaborer avec d'autres investisseurs afin de tirer parti de notre force collective grâce à des collaborations comme l'initiative [Climate Action 100+](#), dans le cadre de laquelle nous continuerons de codiriger deux activités d'engagement et d'en appuyer cinq ou six autres, ainsi que la nouvelle initiative [Engagement climatique Canada](#), dans le cadre de laquelle nous dirigerons trois activités d'engagement et en appuierons six autres.

Circularité

Nous aurons de la difficulté à atteindre l'objectif de l'Accord de Paris, à savoir la carboneutralité d'ici 2050, au moyen du modèle économique linéaire actuel. Notre approche qui consiste à récolter des ressources naturelles, à construire des objets, puis à les jeter (ou à les brûler) après utilisation met déjà à l'épreuve les limites de notre écosystème. Il ne suffit pas de résoudre ce problème uniquement en comptant sur les véhicules électriques et les énergies renouvelables.

En ce qui concerne le carbone intrinsèque, une économie linéaire est également contre-productive. Selon les estimations de la Fondation Ellen MacArthur, 45 % des émissions que nous devons éliminer pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 sont associées au carbone intrinsèque à la production de matériaux, de produits et d'aliments et à la gestion des terres.

Le modèle économique circulaire implique de repenser la conception des produits et de leurs composants afin de réduire la consommation de ressources et l'utilisation de produits chimiques nocifs, en maintenant leur valeur maximale pendant la plus longue période possible au moyen de pratiques durables, de la réutilisation et de la réparation, pour ultimement régénérer le capital naturel. Selon le comité d'experts sur l'économie circulaire au Canada, à l'heure actuelle, notre économie n'est circulaire qu'à hauteur de 6,1 %.

Le thème de la circularité commence à peine à faire surface chez les investisseurs, et nous chercherons à en discuter de façon approfondie avec les sociétés et les investisseurs tout en incitant les sociétés à adopter des modèles d'affaires plus circulaires. Le maintien de notre adhésion à Circular Economy Leadership Canada sera au cœur de notre approche.

La circularité des emballages en plastique demeurera un thème important de nos activités d'engagement. Il s'agit d'un domaine où nous constatons un élan important, comme en témoigne le Pacte canadien sur les plastiques. Nous exhorterons les entreprises canadiennes à adhérer au Pacte et à atteindre leurs objectifs ambitieux qui consistent à accroître les taux de recyclage et le contenu recyclé des emballages en plastique, et à s'assurer que les emballages sont conçus pour être réutilisables, recyclables ou compostables.

Sociétés visées	Secteur
AltaGas	Services publics
Magna International	Biens de consommation cyclique
GFL Environmental	Industrie
Canadian Natural Resources	Énergie
Banques canadiennes	Services financiers

La liste des sociétés n'est pas exhaustive et peut changer.

Objectif de développement durable des Nations Unies lié à ce thème



4 BIODIVERSITÉ

En 2022, il est encore plus nécessaire de s'attaquer à la perte de biodiversité et de renverser cette tendance.

L'an dernier, nous avons établi que la perte de biodiversité était un risque systémique croissant. Nous avons souligné que nous avons besoin de mieux comprendre les conséquences de la perte de biodiversité dans la société et au sein de notre portefeuille pour déterminer les moyens que nous pouvons prendre pour avoir la plus forte incidence possible. Il est devenu évident que la perte de biodiversité est un risque systémique comparable aux changements climatiques et que les deux questions sont étroitement liées. L'accélération des changements climatiques augmentera la perte de biodiversité, et celle-ci nuira à notre capacité d'atténuer les risques climatiques.

L'importance de ce lien a été clairement démontrée à la COP26, puisque le soutien accru à l'[engagement des dirigeants pour la biodiversité](#) et l'annonce de la déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres ont été les principaux résultats du sommet. La [déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres](#), qui a été approuvée par les pays signataires responsables de plus de 90 % de la couverture forestière mondiale actuelle, engage les signataires à faire cesser et à inverser les pertes forestières et la dégradation des terres d'ici 2030. Nous nous attendons à ce que la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité qui aura lieu au printemps 2022 soit le catalyseur d'un élan mondial encore plus soutenu en matière de biodiversité.

La perte de biodiversité n'est pas seulement un risque pour les écosystèmes, puisque plus de la moitié de l'économie mondiale dépend fortement ou modérément de la nature, selon [un rapport publié en 2020 par le Forum économique mondial](#) et PwC. Par ailleurs, le recul des services écosystémiques, comme la pollinisation, la protection côtière, l'apport en eau, la production de bois, la production piscicole et le stockage de carbone, pourrait coûter jusqu'à 10 billions de dollars

par année d'ici 2050, [selon le Fonds mondial pour la nature](#).

La diminution de la biodiversité sur la terre et dans l'eau menace les fondements mêmes de l'économie mondiale. Nous avons donc fait de la biodiversité un thème important de notre programme d'engagement en 2022, qui regroupe les deux sous-thèmes suivants :

1. Évaluation de l'incidence et de la dépendance
2. Déforestation

Évaluation de l'incidence et de la dépendance

Un obstacle important à la réduction de la perte de biodiversité est que la plupart des entreprises (et leurs investisseurs) ne connaissent même pas l'ampleur de leur dépendance à la biodiversité ni leurs effets négatifs sur celle-ci. Pour les investisseurs, le manque de données sur la biodiversité nous empêche de mesurer les risques. Plus important encore, nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les entreprises s'attaquent efficacement à la perte de biodiversité si elles n'ont pas pris le temps d'évaluer leur dépendance à la biodiversité ou leur incidence sur celle-ci.

Il existe plusieurs modèles qui visent à évaluer ces risques, et on constate une volonté de reproduire l'effet du Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat (l'un des principaux cadres de communication de l'information sur les changements climatiques) par la création du Groupe de travail sur les divulgations financières liées à la nature. Ce dernier publiera un cadre de présentation de l'information à des fins de rétroaction en 2022 dans le but de disposer d'un cadre définitif en 2023. Nous encouragerons les sociétés à communiquer avec ce groupe de travail et à préparer leur harmonisation future avec le cadre.

Afin de mieux comprendre notre exposition au risque lié à la biodiversité, nous encouragerons les sociétés qui évoluent dans des secteurs clés à évaluer leur dépendance à la biodiversité et leur incidence sur celle-ci dans le but de comprendre leurs principaux défis et occasions en la matière. Même si ces évaluations sont de nature qualitative, toute amélioration des évaluations et des mesures constituera une première étape déterminante pour de nombreuses sociétés.

Certaines sociétés pourraient être prêtes à passer à l'étape des solutions, comme l'utilisation de solutions fondées sur la nature ou le recours à l'agriculture régénératrice. Nous tâcherons d'encourager ces efforts dans la mesure du possible. Toutefois, nous estimons que de nombreuses sociétés ne font que commencer à comprendre l'importance de cet enjeu. Nous encouragerons donc la prise de mesures continues à l'égard de ce risque systémique.

Déforestation

Selon [un rapport de Chatham House](#), la production alimentaire, bien qu'elle soit fortement tributaire d'une biodiversité saine, est le facteur ayant l'effet négatif le plus important sur la biodiversité. Plus précisément, la déforestation causée par les produits de base est l'une des plus grandes menaces pour les écosystèmes sensibles, surtout dans les pays en développement. L'élimination de forêts riches en biodiversité en raison de la fabrication de produits de base comme le bœuf, le soya et l'huile de palme est un phénomène bien documenté auquel la plupart des investisseurs sont probablement exposés par l'entremise de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur des biens de consommation ou des activités de prêt des banques.

Dans cette optique, nous avons fait de la déforestation causée par les produits de base notre priorité initiale et nous nous sommes engagés à mobiliser les sociétés dans le but d'éliminer les sources de

déforestation causée par les produits de base dans nos fonds d'ici 2025, conformément à la [lettre d'engagement du secteur financier sur l'élimination de la déforestation causée par les produits de base \(PDF\)](#).

Dans le cadre de notre travail sur cette question, nous avons privilégié la collaboration avec d'autres investisseurs à des fins d'échange des leçons tirées et d'harmonisation des activités d'engagement. En 2021, nous nous sommes joints à deux initiatives de collaboration sur cette question : le [groupe de travail des professionnels des produits de base durables des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies](#) et le [groupe de travail sur l'utilisation des terres et le climat de Ceres](#). Ces deux initiatives nous donnent l'occasion de collaborer à des stratégies de mobilisation et à des approches politiques auprès d'investisseurs qui sont également conscients du risque systémique associé à la déforestation, tout en recevant le soutien de conseillers et d'experts techniques.

Nous soulèverons cette question pour la première fois auprès de certaines sociétés en 2022, mais nos activités d'engagement s'appuieront sur les leçons tirées des efforts déployés pour atténuer les répercussions sur la chaîne d'approvisionnement, y compris des préoccupations que nous avons déjà soulevées au sujet de la certification durable de l'huile de palme. Nous chercherons à amener les sociétés à évaluer leur exposition à la déforestation causée par les produits de base et à élaborer des stratégies pour l'éliminer.

Sociétés visées	Secteur
Empire Company	Consommation de base
Les Compagnies Loblaw	Consommation de base
Banques canadiennes	Services financiers

La liste des sociétés n'est pas exhaustive et peut changer.

Objectif de développement durable des Nations Unies lié à ce thème



SOCIÉTÉS VISÉES

Les sociétés suivantes représentent la liste initiale de nos dialogues de 2022. En règle générale, grâce à ce travail de mobilisation et à nos évaluations et analyses continues des facteurs ESG et des placements, nous discuterons avec d'autres sociétés au sujet de ces questions et d'autres enjeux ESG au fil de l'année.

Les sociétés sont sélectionnées en fonction de plusieurs critères, y compris leur lien avec les thèmes relevés, notre exposition au sein de notre portefeuille de placement, l'importance des risques ESG concernés et les résultats environnementaux, sociaux et de gouvernance révélés par notre processus d'évaluation. Nous effectuons un suivi de tous nos dialogues existants et nouveaux chaque trimestre en publiant un rapport d'actionnariat actif.

Services de communication

- Alphabet
- Meta

Biens de consommation cyclique

- Amazon
- Aritzia
- Magna International

Consommation de base

- Empire Company
- Les Compagnies Loblaw
- Metro
- Walmart

Énergie

- Canadian Natural Resources
- Enbridge
- Suncor Énergie

Services financiers

- Banque de Montréal
- Banque Canadienne Impériale de Commerce
- Banque Royale du Canada
- Banque Scotia
- Banque Toronto-Dominion

Soins de santé

- Johnson & Johnson
- Pfizer

Industrie

- Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
- Chemin de fer Canadien Pacifique
- GFL Environmental
- Waste Management

Technologies de l'information

- Apple
- Microsoft
- Samsung
- Shopify

Matériaux

- Nutrien
- Teck Resources

Services publics

- AltaGas

ACTIVITÉS LIÉES AUX POLITIQUES

Nous nous attendons à ce que l'année 2022 présente un certain nombre d'occasions où nous espérons orienter, grâce aux politiques, les progrès importants relatifs aux enjeux ESG.

Bon nombre des problèmes que nous abordons dans le cadre de nos activités d'engagement sont de nature systémique, ce qui signifie que le problème est plus important qu'un seul acteur. Nous croyons bel et bien que l'engagement auprès des sociétés peut être un outil puissant, en particulier lorsque bon nombre des sociétés avec lesquelles nous discutons ont la capacité d'orienter des secteurs ou des chaînes de valeur en entier dans leur sphère d'influence. Mais il n'en demeure pas moins que pour résoudre un problème systémique, il faut adopter une approche systémique de recherche de solutions. C'est pourquoi notre approche en matière d'investissement responsable a toujours été axée sur le pilier important de la défense des politiques et la promotion des normes.

Transition énergétique

Contrariés par l'absence de rapports cohérents sur le climat de la part des sociétés émettrices, nous préconisons depuis des années des exigences de déclaration obligatoires. En 2022, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières solliciteront des points de vue [sur un projet de régime de déclaration obligatoire \(PDF\)](#) qui s'inspire en grande partie du Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat et qui devrait être achevé d'ici la fin de l'année. De même, la Securities and Exchange Commission des États-Unis travaille à l'élaboration d'[exigences de déclaration obligatoires](#) qui suivent les recommandations de ce groupe de travail. Nous avons participé activement aux deux consultations et nous collaborerons avec des investisseurs qui partagent notre point de vue pour faire en sorte qu'une divulgation obligatoire et rigoureuse de l'information relative au climat devienne la norme en Amérique du Nord en 2022.

Le [projet de règlement sur les émissions de méthane](#) de l'Environmental Protection Agency pour le secteur pétrolier et gazier constitue une autre occasion de nature politique aux États-Unis qui cadre bien avec nos priorités en matière d'engagement. Les investisseurs ont joué un rôle clé dans l'amélioration des règles relatives au méthane. La réduction des émissions de méthane est l'un des moyens les plus rentables pour les sociétés pétrolières et gazières de réduire leur empreinte carbone. De plus, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a établi que la réduction des émissions de méthane est l'une des plus grandes priorités à court terme pour atteindre la carboneutralité.

En Alberta, notre collaboration avec le groupe Energy Futures Policy Collaborative visera à déterminer [comment l'économie de la province peut continuer d'attirer des investissements dans un avenir carboneutre](#) et, plus précisément, comment la province peut exploiter ses avantages tirés du pétrole et du gaz naturel pour procéder à cette transition. Le groupe mobilisera les principales parties prenantes, notamment le gouvernement de l'Alberta, pour discuter des résultats de ses travaux en 2022.

Biodiversité

Le [Groupe de travail sur les divulgations financières liées à la nature](#) publiera un cadre préliminaire en vue de recueillir les commentaires des parties prenantes. Ce cadre visera à établir la norme en ce qui concerne la comptabilisation par les émetteurs et les investisseurs de leurs répercussions sur la nature et de leur dépendance à celle-ci. Nous sommes impatients de soutenir la mise au point de ces normes et l'élaboration d'autres normes importantes cette année.

Réconciliation

La réconciliation avec les peuples autochtones n'a pas reçu toute l'attention qu'elle méritait à juste titre dans le contexte politique de 2021. Nous anticipons plusieurs possibilités de soutenir le travail de dirigeants autochtones en 2022. La *Declaration on the Rights of Indigenous People's Act* de la Colombie-Britannique est [une loi importante que nous avons soutenue \(PDF\)](#) et qui engage la province à harmoniser ses lois avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le gouvernement fédéral cherche à mettre en œuvre une loi semblable, mais cette initiative dépend en grande partie de la réussite de la mise en œuvre de cette loi de la Colombie-Britannique. Pourtant, deux années se sont écoulées et la mise en œuvre de la loi n'a pas beaucoup progressé dans les principaux secteurs des ressources, comme l'exploitation minière. Nous avons l'intention de contribuer à l'accélération de la mise en œuvre de cette loi importante.

Grâce à [notre association avec le groupe Boreal Champions \(PDF\)](#), nous espérons favoriser la croissance soutenue du mouvement de préservation de la forêt boréale du pays à l'initiative des Autochtones, en collaborant avec des dirigeants autochtones et des chefs de file du secteur afin de saisir les occasions qui favorisent la réconciliation à la fois sur le plan économique et environnemental. À mesure que le Canada met en œuvre sa stratégie de carboneutralité, il est clair que la préservation de l'énorme puits de carbone que constitue la forêt boréale ne peut être pleinement réalisée qu'avec les conseils et la gérance des communautés autochtones qui y vivent.

Diligence raisonnable en matière de droits de la personne et d'environnement

Nous avons appuyé publiquement des [déclarations des investisseurs](#) qui soulignent la nécessité d'un processus obligatoire de diligence raisonnable en

matière de droits de la personne et d'environnement au sein de l'Union européenne. Les obligations de diligence raisonnable aideront les entreprises à avoir des attentes claires quant au travail à réaliser pour faire respecter les droits de la personne et limiter leur incidence environnementale. Nous sommes en faveur d'une loi qui établirait une norme de conduite ambitieuse pour toutes les entreprises. Nous croyons également que les mesures prises en Europe pourraient favoriser de nouvelles mesures législatives à l'échelle mondiale. Par conséquent, nous nous attendons à ce que les discussions sur cette question se poursuivent en 2022.

Établissement de normes

Une autre année occupée s'annonce pour les organismes de normalisation, alors que le [Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité](#) poursuit l'élaboration de cadres mondiaux de production de rapports sur les facteurs ESG. Le Canada jouera un rôle de chef de file dans l'élaboration des normes du conseil (l'un des principaux bureaux de l'organisme est à Montréal), et les investisseurs auront l'occasion de s'assurer que les normes sont conçues de façon à produire le plus grand effet positif possible.

Nous continuerons d'accorder la priorité à notre participation aux discussions sur les politiques, tant de façon autonome qu'en collaboration avec d'autres investisseurs et parties prenantes, dans le cadre de notre volonté de favoriser des changements systémiques à l'aide de tous les outils de placement responsable dont nous disposons.

QU'EST-CE QUE L'ACTIONNARIAT ACTIF?

L'actionnariat actif est une stratégie utilisée par les investisseurs qui veulent exercer une influence sur les sociétés afin qu'elles modifient leur comportement. Il s'agit d'un terme générique qui englobe trois activités principales : le dialogue avec les entreprises, le vote par procuration et les propositions d'actionnaires.

Dialogue avec les entreprises

NEI a inventé le concept de tenir un dialogue direct avec la direction d'une société, souvent de concert avec d'autres investisseurs, pour aborder des préoccupations particulières, améliorer les résultats ESG et faire progresser ses objectifs à cet égard. Toujours organisés dans un esprit de collaboration et dans un but d'amélioration du potentiel de placement des sociétés, nos dialogues peuvent prendre différentes formes, notamment des lettres, des courriels, des appels téléphoniques et des rencontres en personne.

Vote par procuration

NEI tient à utiliser toutes les procurations de vote de toutes les sociétés qui composent ses fonds, conformément à ses lignes directrices en matière de vote accessibles au public et aux pratiques exemplaires propres à chaque pays. Le vote par procuration peut porter sur l'élection des membres du conseil d'administration, les régimes de rémunération, les propositions d'actionnaires, les fusions et d'autres questions touchant les sociétés. Parmi les trois activités dont il est question ici, le vote par procuration est la plus accessible aux actionnaires et il devrait être considéré comme un devoir fondamental de tous les investisseurs responsables.

Propositions d'actionnaires

Lorsque le dialogue avec les entreprises et le vote par procuration ne suffisent pas à modifier les mesures prises par la direction à l'égard de questions importantes, NEI peut soumettre une proposition d'actionnaire, souvent en collaboration avec d'autres investisseurs. Une proposition d'actionnaire, aussi appelée résolution d'actionnaire, est une résolution non contraignante soumise à un vote à l'assemblée générale annuelle d'une société qui encourage la direction à prendre une mesure précise.

ANNEXE : RETOUR SUR L'ANNÉE 2021

Le dialogue avec les entreprises et le vote par procuration demeurent au centre de notre approche en matière d'actionnariat actif. Comme nous l'avons indiqué tout au long de l'année, nos activités d'engagement ont été des dialogues menés de façon autonome ou à titre collaboratif avec des sociétés de différents secteurs. Environ 82 % de nos engagements de 2021 étaient des rencontres avec des sociétés, plutôt que des lettres et des courriels. Nous préconisons un dialogue en temps réel avec les sociétés, ce qui nous permet de mieux comprendre leur approche et leurs ambitions à l'égard des occasions et des risques importants liés aux facteurs ESG.

Nous avons constaté une hausse du nombre de propositions d'actionnaires l'an dernier, principalement en raison du caractère plus urgent des changements climatiques, de l'intensification des tensions géopolitiques et d'une meilleure prise de conscience des inégalités au sein de notre société. Les propositions que nous avons examinées portaient sur des thèmes comme la nécessité pour les entreprises d'effectuer des audits d'équité raciale, d'assurer la transparence des efforts visant à promouvoir un accès équitable aux produits liés à la COVID-19, de faciliter la communication de l'information et la prise de mesures en matière de changements climatiques, et de promouvoir des mesures relatives aux droits des Autochtones. Un exemple de proposition d'actionnaire appuyée par la direction est celui du Groupe TMX. On a demandé à la société de rendre compte de ses politiques et pratiques en matière de relations avec les communautés autochtones, ainsi que du recrutement et de l'avancement des employés autochtones. La proposition, que nous avons appuyée, a été adoptée à 98 % des voix.

Engagements auprès des sociétés en chiffres pour 2021

- **131** sociétés visées par des engagements (29 % de l'actif sous gestion en fin d'année)
- **108** sociétés visées par un engagement actif
- **23** sociétés visées par un engagement par correspondance
- **19** sujets distincts abordés
- **927** assemblées annuelles où des votes ont été exprimés
- **11 634** résolutions votées par procuration
- **4 220** votes contre la direction (36 % du total des résolutions votées par procuration)
- **380** votes contre des régimes de rémunération en Amérique du Nord (88 % de l'ensemble des votes sur ce sujet)

Échos sur les votes par procuration

Chaque année, nous organisons une campagne intitulée « échos sur les votes par procuration », au cours de laquelle nous justifions par écrit aux sociétés nos décisions de vote exprimées lors de leur assemblée annuelle. En 2021, nous avons rationalisé notre approche, ce qui nous a permis d'intensifier certains engagements existants tout en amorçant un plus grand nombre de dialogues stratégiques. Si nous détenons plus de 1 % des actions d'une société au moment du vote, nous pouvons communiquer avec elle avant l'assemblée pour discuter de nos préoccupations en matière de gouvernance afin d'éclairer nos décisions de vote.

Nos engagements ont concerné :

- **6** sociétés sur la gouvernance de placements importants
- **6** sociétés sur la surveillance et la divulgation des risques climatiques
- **10** sociétés sur la diversité du conseil d'administration
- **12** sociétés sur la rémunération équitable

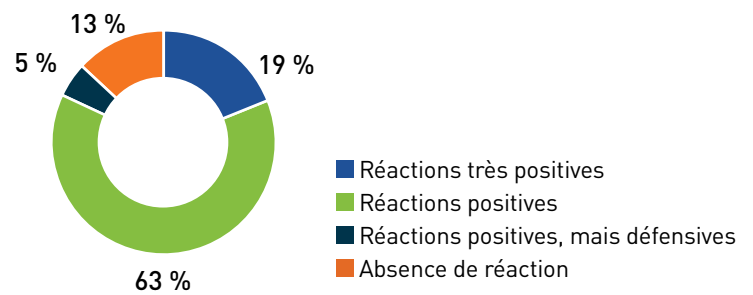
Réaction des sociétés et résultats

Nous avons procédé à un engagement actif auprès de 108 sociétés. Par définition, l'engagement actif correspond à des cas qui ne se limitent pas à la correspondance écrite, où nous sommes en mesure de rencontrer une société à titre d'investisseur principal, de co-investisseur principal ou d'investisseur participant. 82 % des sociétés ont eu une « réaction positive » ou une « réaction très positive » au dialogue. Compte tenu des attentes plus élevées des investisseurs à l'égard des enjeux ESG, nous croyons qu'il sera plus difficile pour les sociétés de faire abstraction de leurs demandes de changement.

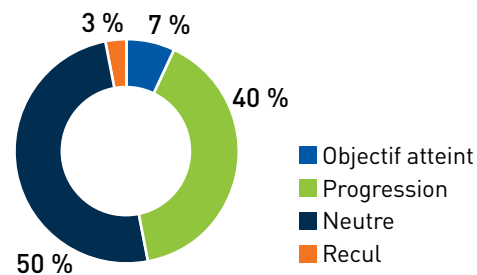
Nous avons constaté que 7 % de nos engagements de 2021 se sont soldés par un objectif atteint, 40 % par une progression et 50 % par un résultat neutre. La catégorie « objectif atteint » indique qu'une société a atteint l'objectif d'un engagement ou fait des progrès importants vers l'atteinte d'un tel objectif. Des engagements entraînent une « progression » si nous constatons qu'une société prend des mesures concrètes pour atténuer les risques ou saisir les occasions qui concernent les facteurs ESG soulevés dans le cadre du dialogue, même si elle n'a pas encore répondu à nos principales demandes.

Dans les cas où nous sommes insatisfaits de la réaction d'une société ou de son inaction à l'égard des enjeux ESG, même si elle a été disposée à répondre à nos demandes de dialogue, nous recherchons des occasions de transmettre la question à un échelon supérieur au sein de la société ou nous adoptons une approche plus ferme, comme la soumission autonome ou conjointe d'une proposition d'actionnaire.

Réaction des sociétés visées par un engagement actif

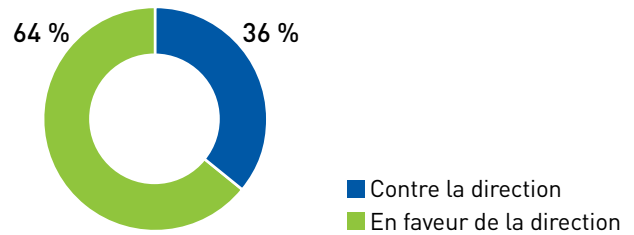


Résultats des engagements



Instructions de vote

Nous avons voté contre la direction des sociétés pour 36 % des résolutions votées en 2021, une proportion légèrement supérieure à notre résultat de 2020. 94 % des votes contre la direction portaient principalement sur l'élection des administrateurs, les questions de rémunération et la ratification des auditeurs. Les autres cas où nous avons voté contre la direction concernaient des propositions d'actionnaires que nous avons appuyées au cours de l'année. Même si certaines sociétés ont amélioré leurs pratiques de gouvernance, les principales raisons de voter contre des candidats aux postes d'administrateur comprenaient des préoccupations quant à l'indépendance du président du conseil, ce qui nous oblige généralement à nous abstenir de voter pour les membres des comités de nomination. La diversité au sein du conseil d'administration, y compris la diversité de genre et la diversité ethnique ou raciale, demeure une préoccupation importante en matière de gouvernance. Les votes contre la ratification des auditeurs étaient essentiellement attribuables à des préoccupations à l'égard de la durée anormalement longue du mandat de l'auditeur ou d'honoraires excessifs pour services non liés à l'audit qui pourraient avoir une incidence négative sur l'indépendance de l'auditeur.



Propositions d'actionnaires

Propositions d'actionnaires

Nous favorisons des propositions d'actionnaires bien ciblées pour traiter des enjeux ESG essentiels pour la valeur à long terme d'une société. En 2021, nous avons soutenu 84 % des 286 propositions d'actionnaires qui ont fait l'objet d'un vote, selon la répartition suivante :

78 % des 27 propositions environnementales

92 % des 64 propositions sociales

83 % des 195 propositions de gouvernance

Lorsque nous ne soutenions pas les propositions d'actionnaires, mais que nous étions du même avis que l'auteur de la proposition sur la question, nous nous sommes généralement abstenus; toutefois, nous avons souvent profité de l'occasion pour expliquer nos préoccupations à l'égard des questions soulevées, même si nous recherchions peut-être une réponse de la société qui était différente de celle demandée par l'auteur de la proposition.

Vote consultatif sur la rémunération

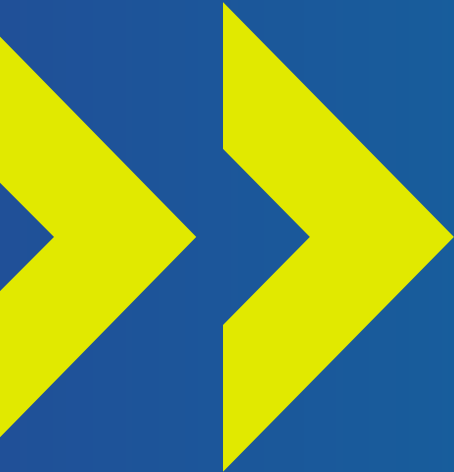
Nous avons voté contre des régimes de sociétés nord-américaines dans 88 % des cas en 2021, une proportion semblable à notre résultat de 2020. Les préoccupations à l'égard de la structure de rémunération de la plupart des sociétés ont persisté en ce qui a trait à la proportion de primes incitatives fondées sur le rendement dans le régime incitatif à long terme. Nous avons aussi constaté des préoccupations persistantes à l'égard de l'équité salariale dans plusieurs sociétés lorsque nous avons comparé le montant de la rémunération du chef de la direction à la rémunération reçue par d'autres membres de la haute direction visés et des dirigeants de sociétés comparables, ainsi que la rémunération des dirigeants par rapport au revenu médian des ménages du pays. Un certain nombre de sociétés ont également fourni des renseignements limités sur leur structure de rémunération, y compris les seuils, les plafonds et les cibles qui s'appliquent à leurs régimes incitatifs à court ou à long terme. Ces renseignements sont importants pour permettre aux investisseurs de voter en connaissance de cause sur la pertinence d'un régime de rémunération.

UNE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES SOCIÉTÉS

NEI privilégie l'investissement responsable depuis plus de 30 ans. C'est ainsi que nous aidons nos clients à atteindre leurs objectifs financiers, tout en améliorant la société et l'environnement. C'est ainsi que nous réduisons le risque de placement et repérons des occasions.

C'est notre façon d'avoir un impact.





Parlez à votre conseiller dès aujourd'hui pour savoir comment les solutions d'investissement responsable de NEI peuvent vous aider à atteindre vos objectifs.

NEI

Ce document est fourni à des fins éducatives et d'information uniquement et ne vise pas à apporter précisément des conseils financiers, fiscaux, de placement ou de toute autre nature. Les opinions exprimées aux présentes peuvent changer sans préavis, les marchés évoluant en permanence. Les renseignements contenus dans le présent document sont jugés fiables, mais NEI ne garantit pas leur exhaustivité ni leur exactitude. Les opinions exprimées à l'égard d'une société, d'un titre, d'un secteur ou d'un marché en particulier ne doivent pas être interprétées comme une intention de réaliser des transactions concernant un fonds géré par Placements NEI. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas le rendement futur, et les risques et les incertitudes font souvent en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des renseignements ou des attentes prospectifs. Ne vous fiez pas indûment aux renseignements prospectifs.

Des commissions, commissions de suivi, frais de gestion et dépenses peuvent tous être associés à des investissements dans des fonds communs de placement. Veuillez consulter le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur peut ne pas être reproduit.

Placements NEI est une marque déposée de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. (« NEI S.E.C. »). Placements NordOuest & Éthiques inc. est le commandité de NEI S.E.C. et une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso inc. (« Aviso »). Aviso est le seul commanditaire de NEI S.E.C. Aviso est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso S.E.C., détenue à 50 % respectivement par Desjardins Holding financier inc. et à 50 % par une société en commandite qui appartient aux cinq centrales de caisse de crédit provinciales et au Groupe CUMIS limitée.

« Exigez plus. Comme nous. »^{MC} est une marque de commerce de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.

2200180F 03/22 AODA